



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par Okogun Odigie Safewomb International Foundation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Toutes les nations s'unissent pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles par le biais d'une panacée universelle, à savoir les objectifs de développement durable.

Les objectifs en matière d'égalité des sexes et d'émancipation des femmes ont capté l'attention du monde entier mais n'ont pas véritablement indiqué la voie à suivre pour mener des actions et accomplir des progrès afin de combler les lacunes et surmonter les défis herculéens. Le cadre de développement à l'horizon 2030 énoncé dans les 17 objectifs et 169 cibles de développement durable semble prometteur. Toutefois, la solution reste imprécise. Au début, en 1945, les Nations Unies, par le biais de leur Charte et par le truchement de ses pères fondateurs, des leaders mondiaux et des mères, ont défini les principes directeurs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, notamment celui de « proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, ...et recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples ».

Au fil des années, plusieurs déclarations, conventions, résolutions, programmes de développement et objectifs ont fait l'objet de débats et ont été adoptés dans un même but comme suit :

- La Commission de la condition de la femme (1946) : principal organe intergouvernemental exclusivement consacré à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, qui s'acquitte efficacement de son mandat à ce jour.
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui consacre les droits des femmes, car ces droits font partie des droits humains fondamentaux. Les États Membres ont convenu d'adopter des lois ou d'abroger celles qui étaient inappropriées.
- La Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995 à 2015) adoptés par 189 pays en Chine, une feuille de route visant à réaliser l'égalité entre les sexes avec un Programme d'action couvrant 12 domaines cruciaux.
- Au cours de cette période, en 2000, les objectifs du Millénaire pour le développement, précurseurs des objectifs de développement durable de portée mondiale, ont vu le jour et devaient se poursuivre jusqu'en 2015 en même temps que les instruments précédents mais avec un accent particulier sur l'élimination de l'extrême pauvreté, de la faim, des maladies, des inégalités entre les sexes, du VIH/sida, ainsi que l'accès universel à l'éducation primaire pour les pays les plus pauvres du monde.
- ONU-Femmes : l'entité des Nations Unies chargée de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes et des filles, créée en 2011, et qui chapeaute tous les organes du système des Nations Unies consacrés à cet effet afin d'accélérer les progrès dans la gestion des questions de genre à l'échelle mondiale. L'Assemblée générale a unanimement adopté la résolution 64/289 en juillet 2010 relative à la création d'ONU-Femmes.

Incontestablement, tous ces efforts ont porté des fruits au fil des années en ce qui concerne l'autonomisation, mais pas assez comme le révèlent les données existantes. En cause, l'absence d'une éducation et d'une formation de qualité, la violence à l'encontre des femmes, des normes culturelles néfastes, l'absence d'opportunités socio-économiques, la justice climatique discriminatoire envers les femmes, le mariage précoce et le mariage des enfants, la prostitution, la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, le travail domestique non rémunéré, les postes de responsabilité sans importance, l'absence d'accès aux soins de santé reproductive, le déni des droits fondamentaux et de la conscience politique, l'exposition aux conflits et les lois discriminatoires qui continuent d'accabler les femmes et les filles.

Afin d'assurer un avenir durable où nul n'est laissé pour compte, l'humanité espère, dans les 15 prochaines années, conformément au programme de développement pour l'après-2015, voir naître un monde où règneront la paix, la sécurité, l'égalité des chances, la prospérité, l'harmonie environnementale, les droits, le respect, la dignité et la santé, et dans lequel le rêve est permis. Ce programme a été adopté à l'unanimité par les 193 États Membres des Nations Unies le 25 septembre 2015. Ses 17 objectifs et 169 cibles, entièrement nouveaux, concernent les peuples, la planète et la prospérité. Il s'agit d'un cadre historique et ambitieux visant à renforcer la croissance économique, à s'attaquer aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement et à relever les défis en matière de santé, d'éducation et dans le domaine social, contribuant ainsi à combler le fossé entre les riches et les pauvres et à assurer la prospérité pour tous dans un monde sûr et pacifique. La question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles est traitée de manière adéquate dans les orientations générales; par ailleurs, l'objectif spécifique n°5 vise à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et des filles, une cause défendue et remportée par des militants et des féministes.

Ce qui précède démontre amplement que le système des Nations Unies a toujours œuvré pour l'égalité des sexes et la promotion des femmes et des filles, mais ce qu'il faut déplorer est cette situation où les États Membres prennent des engagements qu'ils ne concrétisent jamais.

Il serait intéressant de se pencher sur le cas de l'Afrique. Sur le continent, le fossé entre les hommes et les femmes est très grand dans tous les domaines. Aucun pays n'a réalisé l'objectif en matière d'égalité des sexes du programme du Millénaire pour le développement.

Comme l'a dit le Secrétaire général Ban Ki-moon, ce que le monde attend à présent est la mise en œuvre. D'après lui, l'engagement au Programme de développement durable à l'horizon 2030 se mesurera à l'aune de sa mise en œuvre.

Les recommandations des organisations de la société civile devraient être prises au sérieux. Ces organisations ont travaillé sans relâche pendant les négociations du programme. Elles sont non partisans et œuvrent pour le bien commun de l'humanité. L'engagement en faveur de la mise en œuvre des orientations générales pour le développement mondial et la recherche du bien-être de tous devrait être de tous les instants. Les dirigeants mondiaux devraient rendre compte des décisions qu'ils approuvent publiquement en toute connaissance de cause. Ils devraient faire preuve de volonté politique et mettre à disposition des fonds et d'autres moyens logistiques pour les activités de mise en œuvre. Le suivi et

l'évaluation des projets et programmes devraient être encouragés et résolument appliqués par toutes les parties prenantes, y compris les décideurs au niveau communautaire, la société civile, les mécanismes institutionnels et les partenaires au développement; des fonds devraient par ailleurs être alloués pour l'économie verte.

- Toutes les possibilités de sensibilisation aux objectifs de développement durable à tous les niveaux doivent être explorées.
- L'éducation de qualité est la clé du succès avec des facilités telles que des bourses d'études, des récompenses aux méritants, des repas scolaires gratuits aux communautés pauvres. L'éducation favorise le plein épanouissement.
- Les leaders mondiaux devraient adopter une attitude positive en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et des filles. L'égalité des sexes est fondamentale pour le progrès et le développement du monde. Les recherches démontrent que le développement est plus rapide lorsque les familles et les communautés sont traitées avec dignité et bénéficient de chances égales.
- L'égalité d'accès aux services de base devrait être garantie.
- Des structures et services tenant compte de la dimension genre devraient être mis en place dans les communautés et lieux publics.
- Il importe de s'attaquer à la corruption et de se pencher sur les priorités de développement mal orientées, ainsi que sur des projets inachevés et le programme de développement.
- Il importe de réduire les grossesses précoces en gardant les filles à l'école grâce à des programmes d'enseignement dynamiques et à des programmes de préparation à la vie active organisés après l'école pour les occuper utilement.
- Il importe de garantir l'accès à l'eau potable, à la sécurité alimentaire, à un logement décent et à un environnement sain, et à une éducation et des services en matière de santé reproductive qui permettront d'éviter la prostitution et la traite.
- La production de données fiables à des fins de suivi et d'évaluation devrait être garantie.
- Des lois et des règlements favorables qui contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et qui sanctionnent les contrevenants devraient être adoptées. Les États modèles devraient être reconnus et félicités. S'il existe une journée mondiale du papier de cuisine, un État qui met en œuvre le programme des Nations Unies mérite bien une reconnaissance internationale.
- Il convient de renforcer les organes qui contribueront à accroître la participation des femmes et des filles à la prise de décisions et qui leur permettront de se faire entendre.
- On n'insistera jamais assez sur l'obligation d'assurer le plein exercice des droits en vue de l'égalité des sexes. Les femmes et les filles doivent se mettre d'accord pour revendiquer leurs droits.
- Il convient de reconnaître le potentiel des femmes et des filles en intégrant la dimension genre dans les activités politiques, sociales et économiques afin d'éliminer l'extrême pauvreté et les facteurs à l'origine des inégalités entre les sexes pour que les femmes et les filles puissent contribuer efficacement aux

enjeux mondiaux, notamment en ce qui concerne la paix, la sécurité et le développement, afin d'assurer la prospérité pour tous à l'horizon 2030.

- L'impact du changement climatique sur les femmes et les filles et la protection de l'environnement devraient être au cœur des débats lors de la rencontre des dirigeants du monde à Paris en décembre 2015 - une année historique où la question centrale sera celle de la durabilité en vue d'un monde meilleur dont nous serons tous fiers d'appartenir.

Pour assurer un avenir durable pour les femmes et les filles, le programme de développement mondial à l'horizon 2030 - objectifs de développement durable - qui est le premier programme de développement négocié et adopté par tous les États Membres, doit être appliqué par tous pendant les 15 prochaines années. Cela témoigne de la ténacité et de la détermination du système des Nations Unies et de toutes les parties prenantes qui, depuis 1945, n'ont pas ménagé leurs efforts en faveur de l'égalité des sexes. Le programme mondial de développement durable est à même de transformer le monde afin d'assurer la viabilité des peuples, de la planète, de la prospérité et de la paix. Il ne s'agit pas d'un autre document rédigé laborieusement, parfaitement ficelé et bien intentionné qui ne respectera pas entièrement ses objectifs, notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles marginalisées à travers le monde.

L'esprit qui a prévalu le 25 septembre 2015 lors de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 devrait être maintenu en vue de la mise en œuvre et de l'amélioration des conditions de vie de sorte que nul ne soit abandonné dans un monde qui devrait offrir des chances égales en vue du développement, de la paix et de la sécurité pour tous.

---